



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

MAY 4 1983

A/38/174  
S/15740  
3 mai 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/  
FRANCAIS

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-huitième session  
Points 23 et 37 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET  
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-huitième année

Lettre datée du 28 avril 1983, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration concernant les événements survenus récemment dans la région frontalière entre la Thaïlande et le Cambodge, qui a été publiée à Luxembourg le 25 avril 1983 par les Ministres des affaires étrangères des dix Etats membres de la Communauté européenne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration des Dix comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23 et 37 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la  
République fédérale d'Allemagne,

(Signé) Günther van WELL

\* A/38/50.

ANNEXE

Déclaration des Dix sur les événements récents dans la région  
frontalière entre la Thaïlande et le Cambodge

Luxembourg, le 25 avril 1983

Les Dix suivent avec beaucoup d'inquiétude l'évolution des événements de la région frontalière entre la Thaïlande et le Cambodge.

Ils déplorent les opérations militaires vietnamiennes contre des camps de personnes déplacées et de réfugiés qui constituent une grave violation des principes fondamentaux d'humanité et de ceux de la Charte des Nations Unies. Les violations de la frontière thaïlandaise risquent d'étendre le conflit.

Les Dix constatent avec regret que la population civile, si éprouvée de réfugiés sont les premières victimes des combats.

Les Dix lancent un appel au Viet Nam pour qu'il mette fin à son offensive et s'abstienne de toute intrusion en territoire thaïlandais. Ils réitèrent l'appel contenu dans la déclaration commune publiée à l'issue de la Réunion des Ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne et de l'ANASE des 24 et 25 mars 1983\* réclamant le retrait total des forces vietnamiennes du Cambodge et la réalisation du droit du peuple cambodgien à l'autodétermination dans le cadre des résolutions pertinentes des Nations Unies.

---

\* A/38/168-S/15736, annexe.

-----